



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2021
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation du 19 juin 2021 au 15 décembre 2021 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution 186 (1964) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2587 (2021), depuis la publication de mes rapports datés du 9 juillet 2021 sur l'UNFICYP, (S/2021/635) et sur ma mission de bons offices à Chypre également (S/2021/634).

2. Au 15 décembre 2021, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 797 personnes (722 hommes et 75 femmes, soit 7,7 % de femmes pour tous les grades, par rapport à l'objectif global de 7,5 % pour l'ensemble des opérations de paix), tandis que celui de la composante Police s'élevait à 62 personnes (39 hommes et 23 femmes, soit 37 % de femmes, par rapport à l'objectif global de 23 % de femmes) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. À la suite de la réunion informelle rassemblant les cinq parties plus l'ONU¹ qui s'était tenue à Genève du 27 au 29 avril 2021, les concertations avec les parties se sont poursuivies durant la période considérée et ont porté sur la possibilité de trouver un terrain d'entente pour ouvrir la voie à des négociations officielles. J'ai invité les dirigeants chypriote grec et chypriote turc à un déjeuner informel à New York le 27 septembre, durant lequel ils ont indiqué, tout en confirmant que leurs positions demeuraient très éloignées, qu'ils tenaient à poursuivre les échanges.

4. Les mesures respectives de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) prises aux points de passage par les deux parties, qui avaient été harmonisées au cours de la précédente période considérée, ont continué d'être adaptées par les experts du Comité technique de la santé. Sur la base des données épidémiologiques communiquées au Comité toutes les quinze semaines, le niveau épidémiologique a par conséquent été réajusté pendant la période considérée. La pandémie a également

¹ Réunion informelle entre le dirigeant chypriote grec, le dirigeant chypriote turc et des représentants des puissances garantes et de l'ONU.



continué d'avoir, à des degrés divers, d'importantes retombées socioéconomiques sur l'île, qui a du mal à se relever, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'éducation.

5. La Représentante spéciale et Conseillère spéciale pour Chypre a poursuivi les réunions trilatérales régulières avec les représentants des deux dirigeants afin de s'entretenir des comités techniques et des mesures de confiance et d'examiner un éventail de questions suscitant des tensions dans la zone tampon et alentour.

6. La confiance publique quant à la possibilité de parvenir à un règlement a continué d'être sapée et le débat a globalement porté sur les positions divergentes des parties et la possibilité de nommer un envoyé pour Chypre. L'instabilité du paysage politique, sur le plan interne, a créé des difficultés supplémentaires et suscité un scepticisme grandissant de la part des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs quant à la faisabilité de trouver un terrain d'entente et d'obtenir une reprise des pourparlers de paix à l'avenir. Qui plus est, l'adoption de quelques mesures, en particulier concernant la partie clôturée de Varosha et la zone tampon, a contribué à accentuer davantage la méfiance, tant entre les parties qu'au sein des deux communautés.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. Dans un contexte d'absence persistante de progrès concernant la reprise des négociations officielles entre les deux parties, la coopération sur l'île est restée limitée, malgré le dialogue soutenu qui a été maintenu entre les bureaux des deux dirigeants au moyen de la présence des Nations Unies à Chypre. Les tensions politiques et la méfiance ont continué d'entraver la mise en place d'importantes mesures de confiance, et les changements sur le terrain, non autorisés par l'UNFICYP, ont continué de susciter des problèmes considérables pour la mission.

8. Chypre a continué de pâtir de la pandémie de COVID-19, sa partie nord en subissant des coûts socioéconomiques considérablement plus élevés. La situation des points de passage, cependant, qui avait été un problème fondamental durant la précédente période considérée, s'est progressivement normalisée, permettant à la mission de s'acquitter de ses tâches principales. Ses activités ont continué de porter sur l'observation, la communication de l'information, la liaison et la mobilisation, dans la perspective d'une prévention des conflits et d'un renforcement de la confiance.

9. Malgré l'introduction de mesures internes fermes relatives au confinement et à l'obligation de se faire tester et de directives limitant les contacts physiques, l'UNFICYP a continué d'enregistrer des cas de COVID-19 parmi son personnel : 69 cas (60 militaires et 9 membres du personnel civil) ont été recensés et gérés pendant la période considérée. Le personnel civil chypriote grec et chypriote turc a également été vacciné par les autorités locales.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

10. Les réunions hebdomadaires de la Représentante spéciale et Conseillère spéciale pour Chypre avec le négociateur chypriote grec et le représentant spécial chypriote turc ont continué de produire des résultats. L'accord auquel les parties étaient parvenues avec l'appui actif de l'ONU à la fin de la précédente période considérée en vue d'harmoniser les procédures aux points de passage avait eu un effet positif considérable en vue d'un retour au statu quo qui régnait avant la pandémie. Il a également été convenu que l'obligation de se faire tester serait éliminée à compter du

27 septembre, concernant les personnes qui étaient pleinement vaccinées. La mission a surveillé l'application de ces décisions, qui ont été bien exécutées dans l'ensemble, quelques Chypriotes turcs s'étant néanmoins plaints d'avoir été maltraités à quelques points de passage, dont Deryneia/Derinya.

11. Les empiétements sur la zone tampon sous forme de constructions non autorisées, qui sont expressément interdites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2587 (2021), sont devenus une source principale de tensions entre les parties. Les constructions érigées tant par des particuliers que par des autorités, notamment militaires, ont entraîné des réactions et contre-réactions, qui ont eu fréquemment des répercussions au niveau politique. Elles ont compromis l'intégrité de la zone tampon et concouru à miner l'autorité conférée à l'UNFICYP par son mandat. L'appel lancé par la mission en faveur d'un retour au *statu quo ante* est resté lettre morte, concernant la clôture de barbelé de 12 kilomètres de long, déployée durant la précédente période considérée, parallèlement à la ligne de cessez-le-feu sud, et située pour l'essentiel (85 %) à l'intérieur de la zone tampon. La clôture a continué de bloquer les pistes utilisées par la mission pour ses patrouilles dans 11 zones.

12. À Varosha, rien n'a été fait pour revenir sur les mesures prises depuis l'annonce de la réouverture partielle de la ville clôturée en octobre 2020, malgré l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2587 (2021). D'après les observations de la mission, la déclaration de juillet 2021 sur la levée du statut militaire de 3,5 % imposé à Varosha ne s'est pas concrétisée durant la période considérée par des changements importants sur le terrain dans cette zone, hormis le désherbage. Les secteurs de la ville qui ont été rendus accessibles au public ont continué d'attirer bon nombre de visiteurs, tant Chypriotes qu'étrangers. Cet afflux de civils a entraîné plusieurs empiétements sur des postes d'observation de l'UNFICYP. La mission a donc installé des clôtures autour de deux de ses positions occupées, ce qui a abouti à une impasse avec les forces de sécurité chypriotes turques pendant plusieurs semaines, durant lesquelles l'accès de la mission à Varosha a encore été réduit. Une mobilisation intense et soutenue à plusieurs niveaux a néanmoins concouru à atténuer les tensions et à améliorer progressivement l'accès. Dans les secteurs de Varosha que l'UNFICYP a pu observer, les activités et les changements se sont poursuivis, principalement sous forme de désherbage, de développement de petites infrastructures (travaux électriques, pavage de routes et installation de caméras de vidéosurveillance et de lampadaires) et de survol par des drones aériens commerciaux, liés essentiellement à l'observation des visites de civils. Pour ce qui est du statut de Varosha, l'UNFICYP continue d'être guidé par les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. La mission et le Secrétariat ont par conséquent exprimé maintes fois leur préoccupation face à l'évolution de la situation dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable de la situation à Varosha.

13. Les tensions politiques concernant l'évolution observée sur le plateau de Pyla ne se sont pas dissipées durant la période considérée. La mission a poursuivi ses contacts avec les deux parties pour régler le problème d'accès à l'eau des Chypriotes turcs vivant sur le plateau, en consultation avec la zone de souveraineté britannique adjacente.

14. Bien que la zone tampon soit une zone d'exclusion aérienne concernant toute entité ne relevant pas de l'ONU, les violations de l'espace aérien, notamment par des drones aériens disponibles dans le commerce, sont allées en s'intensifiant durant la période considérée.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

15. Les tensions militaires entre les forces adverses sont restées faibles, malgré un contexte de militarisation accrue de part et d'autre de l'île. La tendance amorcée durant la précédente période considérée, à savoir des violations militaires moins fréquentes mais ayant plus d'impact, s'est poursuivie durant la période considérée. Le durcissement des lignes de cessez-le-feu, décrit dans mon rapport précédent (S/2021/635), s'est poursuivi par la voie du déploiement de matériel de surveillance supplémentaire des deux côtés, d'améliorations diverses au niveau des postes d'observation (dont 6 positions de tir supplémentaires en béton préfabriqué, le long de la ligne de cessez-le-feu sud, ce qui en porte le total à 239), et de manœuvres d'entraînement menés à proximité de la zone tampon. Chez les deux parties, la distinction entre constructions militaires et civiles n'était pas toujours nette.

16. Le nombre croissant de traversées subreptices de la zone tampon par des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière a souvent été cité comme ayant motivé, entre autres, le renforcement des capacités de surveillance le long des lignes de cessez-le-feu (voir sect. III.F). La politique de la mission à cet égard a constamment été que l'installation de technologies de surveillance aux postes d'observation serait tolérée au cas où des postes dans le même secteur n'étaient pas occupés par la suite.

17. La période considérée a connu un renouvellement des échanges entre l'équipe de direction militaire et ses homologues des deux parties, notamment une reprise des réunions en présentiel. Ils n'ont cependant pas produit d'avancées concernant les nouvelles mesures de confiance militaires.

18. Les deux camps ont continué de contester la délimitation par la mission de la zone tampon dans plusieurs secteurs, par exemple par des avancées et des constructions non autorisées.

19. Aucune amélioration n'a été constatée au niveau des restrictions imposées à la liberté de circulation de la mission à Varosha et à Strovilia. À Strovilia, des effectifs en surnombre ont continué d'être observés dans la position des forces de sécurité chypriotes turques.

20. La création d'un mécanisme de contacts militaires directs a continué de se heurter à des obstacles fondamentaux posés par les deux parties. Comme précédemment, les positions sur la composition du mécanisme sont demeurées très éloignées et difficilement conciliables. Dans le sud, on considère que seule l'armée turque doit participer à ces échanges, tandis que dans le nord, on estime que seules les forces de sécurité chypriotes turques doivent représenter leur camp. L'UNFICYP avait proposé en 2020 que les commandants des forces adverses qui conservaient des positions militaires le long des lignes de cessez-le-feu entament un dialogue, avec la médiation de la commandante de la force de la mission.

21. Malgré l'appel lancé par le Secrétaire général dans sa résolution 2587 (2021) aux deux parties afin qu'elles s'entendent sur « un plan de travail pour rendre l'île de Chypre exempte de mines », aucun progrès n'a été accompli concernant le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses, dont trois champs de mines actifs de la Garde nationale dans le sud et le champ de mines dont ont hérité les forces turques dans l'est. Si les forces de sécurité chypriotes turques ont exprimé un intérêt pour ces entretiens, sous réserve d'une certaine réciprocité de la part de la partie adverse, la Garde nationale, elle, n'a pas souhaité s'entretenir de la question. Le Service de la lutte antimines a continué d'envisager des options en vue de la phase

suivante des activités de déminage à présenter aux deux parties, en particulier concernant la zone tampon.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

22. Si les deux parties ont tacitement admis les dispositions de l'aide-mémoire de la mission régissant la conduite dans la zone tampon et alentour et l'autorité que lui confère son mandat, cette autorité a été maintes fois contestée. Plusieurs décisions ont été prises au mépris le plus total de la position de la mission concernant les questions à l'examen. Les faits accomplis sur le terrain ont non seulement mis en péril l'intégrité de la zone tampon et des zones de statut spécial, ils ont souvent accentué les tensions politiques et favorisé les cycles d'actes de représailles. Les constructions non autorisées susmentionnées ont notamment été une source de préoccupation majeure pour l'UNFICYP, du fait de la nature permanente des violations et de la perception d'empiètement par la partie adverse.

23. La période considérée a connu globalement une réduction quantitative du nombre d'infractions commises par des civils dans la zone tampon (343) comparé à la même période durant l'année précédente (989). La mission a cependant subi un remaniement total de son système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE) visant à en accroître l'intégration parmi les composantes, ce qui pourrait expliquer le vaste écart entre les deux périodes.

24. La coopération avec les services de police concernant la gestion des manifestations (au nombre de 18) qui se sont déroulées près de la zone tampon est demeurée satisfaisante. La salle de communication mixte, qui sert à des échanges d'information sur le maintien de l'ordre, est liée au Comité technique de la criminalité et des questions pénales et facilitée par l'UNFICYP, a continué d'opérer comme centre d'échange de données sur la criminalité, qui a des conséquences de part et d'autre de la zone tampon.

25. Le nombre de rejets de déchets illégaux dans la zone tampon a été trois fois plus nombreux qu'en 2019, ce qui a créé un problème environnemental qui va croissant. La mission a établi des contacts avec les agriculteurs et d'autres, pour les sensibiliser davantage à la question, tout en maintenant des contacts dans le même temps avec les services de police et les municipalités concernés. La question était parfois liée aux nombreux incendies incontrôlés qui ont éclaté dans la zone tampon durant l'été, contre lesquels l'UNFICYP avait élaboré un mécanisme de coopération efficace avec les autorités.

26. À compter de la fin du mois d'octobre, la chasse illégale dans la zone tampon, à partir du sud principalement, est devenue une question préoccupante, malgré l'action de communication renforcée menée par la mission pour dissuader ce type d'activité. Elle estime que les risques d'erreurs d'appréciation que constituent des personnes vêtues d'un treillis militaire, armées de fusils, dans une zone cernée par des milliers de soldats, sont considérables.

27. À Pyla, ces six derniers mois, le nombre d'établissements de jeux illégaux a considérablement augmenté, auxquels est venu s'ajouter un nouveau casino, tandis qu'aucun progrès n'était enregistré sur le plan du démantèlement des établissements de jeux existants. L'augmentation constante des activités illicites dans ce village mixte singulier dans la zone tampon a été considérée comme préoccupante, par les deux camps, et des pourparlers sont en cours sous l'égide de l'ONU, pour trouver éventuellement une solution, face à cette situation.

28. Le niveau d'échanges entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs à Pyla est resté limité, principalement du fait de l'absence de structures institutionnelles de

nature à les épauler de manière pérenne. Si la pandémie de COVID-19 a entravé les activités en présentiel, l'attention consacrée aux contacts par l'intermédiaire des institutions éducatives se trouvant dans le village s'est révélée être un moyen prometteur de promouvoir des initiatives intercommunautaires. Entre-temps, l'université à Pyla a continué d'opérer sans l'autorisation de l'UNFICYP, et aucun progrès n'a été accompli concernant le règlement de la question d'un vaste projet de construction non autorisé, associé à l'université, malgré les efforts constants faits par la mission.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

29. Malgré la réouverture des points de passage, l'harmonisation des procédures y relatives et la levée progressive des mesures de restriction aux mouvements, la persistance de la présence de la COVID-19 a continué d'entraver considérablement les contacts et les échanges de part et d'autre de la ligne de démarcation et de limiter notamment les manifestations publiques. L'absence de pourparlers de paix et les propos négatifs tenus par les dirigeants politiques des deux camps au cours de la période considérée ont également créé une atmosphère peu propice aux efforts de réconciliation.

30. Malgré ces circonstances adverses, l'UNFICYP a continué d'appuyer les échanges intercommunautaires et diverses activités de renforcement de la confiance, notamment par la tenue de réunions en présentiel, le cas échéant et chaque fois que possible. Les jeunes champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix, encadrés par l'UNFICYP, avec l'appui de ma mission de bons offices, ont reçu une attention croissante sur l'île dans le contexte de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue du 31 octobre au 13 novembre 2021, ce qui a permis de renforcer les échanges entre les jeunes champions et la communauté internationale. Les participants ont tiré profit des 32 sessions et activités menées avec la participation de 43 experts de Chypre ou de l'étranger, notamment du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'UNFICYP a également facilité plusieurs ateliers populaires sur l'innovation sociale et l'entrepreneuriat, réunissant un public (en présentiel et à distance) de milliers de personnes appartenant aux deux communautés. Au niveau municipal, les organes traditionnels de coopération entre les deux municipalités de Nicosie (le groupe de coordination de Nicosie et le groupe du plan directeur pour Nicosie) sont restés en veilleuse pendant la période considérée. Au cours d'une réunion le 11 novembre qui s'est tenue entre la Représentante spéciale et Conseillère spéciale de l'époque et les deux maires, ces derniers se sont déclarés cependant déterminés à revitaliser ces deux organes et à s'entretenir de plans concrets en vue du réaménagement de Nicosie, ce que l'ONU est disposée à faciliter, selon qu'il conviendra.

31. Si tous les comités techniques se sont réunis au moins une fois durant la période considérée, les progrès ont été globalement lents. Les réunions trilatérales régulières entre la Représentante spéciale et Conseillère spéciale adjointe et les représentants des dirigeants ont concouru à revitaliser les travaux, malgré l'enlisement de divers projets et activités. Quelques progrès importants ont toutefois été enregistrés : le Comité technique du patrimoine culturel a reçu le prestigieux Prix du patrimoine européen/Prix Europa Nostra 2021 ; les dirigeants ont confirmé un accord le 19 novembre qui préparera la voie à l'introduction de la 5G sur toute l'île à la suite des travaux intensifs menés ces deux dernières années par le Comité technique de la

radiodiffusion et des télécommunications ; et l'Association for Historical Dialogue and Research, sous l'égide du Comité technique de l'éducation, a lancé le projet d'éducation à la paix « Imagine » le 8 novembre dans le cadre de l'année scolaire 2021-2022. De plus amples informations sur les comités techniques et leurs activités figurent dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2021/1109](#)).

32. L'éducation est la clef d'une paix durable sur l'île. Malgré la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2587 \(2021\)](#) à l'intention des deux dirigeants pour qu'ils « lèvent les obstacles à la paix en procédant à une évaluation conjointe des supports scolaires, dont les manuels », aucune mesure n'a été prise à cette fin par l'une ou l'autre partie.

33. Les représentants des parties politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont poursuivi leurs réunions mensuelles régulières sous l'égide de l'ambassade de la Slovaquie. Du fait de l'amélioration de la situation épidémiologique sur l'île à l'automne 2021, ils ont réussi à renouer partiellement avec le cadre habituel des pourparlers en présentiel. Cette mesure a été accueillie avec satisfaction par les représentants, qui avaient insisté maintes fois sur l'importance des contacts personnels pour encourager la coopération. Les réunions des sous-comités ont également repris, ce qui a favorisé des pourparlers plus détaillés sur des activités éventuelles conjointes de renforcement de la confiance, par les parties politiques.

34. Les chefs religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement à la consolidation de la paix et à la réconciliation, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. Ils ont continué de se réunir et de collaborer pour faire avancer notamment le droit de chaque communauté religieuse d'administrer ses lieux de culte, d'y prier et d'y avoir librement accès pour pouvoir s'en occuper.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

35. Les fonctions humanitaires de la mission et ses activités ont été dans l'ensemble facilitées par la réouverture des points de passage. Parallèlement, du fait que les Chypriotes et d'autres pouvaient y accéder de nouveau, le nombre de demandes humanitaires liées à la COVID-19 présentées à l'UNFICYP a radicalement baissé.

36. La mission a continué d'avoir des échanges avec les communautés chypriote grecque et maronite vivant dans le nord et avec les Chypriotes turcs vivant dans le sud. Elle a facilité en juillet et en novembre l'acheminement de vaccins contre la COVID-19 aux Chypriotes grecs et aux Maronites vivant dans le nord. Avec l'assouplissement des restrictions aux mouvements liées à la pandémie, de part et d'autre, des demandes d'accès à des services religieux ont commencé lentement à être présentées, mais elles étaient deux fois moins nombreuses qu'avant la COVID-19. Dans trois cas, l'UNFICYP a facilité le transfert post-mortem de Chypriotes récemment décédés, tant du nord que du sud.

37. Outre les acheminements humanitaires réguliers à 292 Chypriotes grecs et à 48 maronites, UNFICYP a également apporté une aide à des écoles chypriotes grecques situées sur la péninsule de Karpas. La désignation de quatre à six enseignants a été approuvée par les autorités chypriotes turques, et l'UNFICYP a poursuivi ses contacts concernant les deux postes restants. La plupart des manuels scolaires utilisés dans le nord par les communautés chypriotes grecques ont été acceptés par les autorités chypriotes turques, à l'exception de quelques-uns, qui auraient comporté des références inappropriées.

38. Le 8 août, l'UNFICYP a facilité le passage de plus 500 Chypriotes turcs entre le point de passage de Limnitis/Yesilirmak et l'enclave de Kokkina, dans le cadre d'une activité de commémoration annuelle.

39. Le 2 juin, la Commission européenne a adopté son dix-septième rapport sur l'application du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2004 et la situation résultant de cette application, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il dénote une grande baisse du nombre de passages par les Chypriotes, qui est passé de 3 694 958 en 2019 à 780 087 en 2020, la plupart s'étant déroulés au début du mois de mars, avant que la pandémie ne frappe l'île. Le nombre de ressortissants de l'Union européenne (hormis les Chypriotes) et de pays tiers ayant franchi la ligne a également baissé pour passer de 1 515 717 à 106 624. Le commerce de marchandises le long de la Ligne verte a également pâti de la situation aux points de passage en 2020, quelque peu atténuée par un système d'échanges sans contact, créé par les entreprises de part et d'autre, au terme duquel le vendeur laisse les marchandises dans la zone tampon entre deux points de passage, qui sont recueillies par l'acheteur et soumises par la suite aux autorités douanières. La valeur officielle des marchandises qui ont été échangées le long de la Ligne verte en 2020 a été estimée à 4 693 898 euros, contre 5 464 237 euros en 2019.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

40. Comparé à 2020, le nombre de demandes d'asile à Chypre a augmenté considérablement à compter de janvier, malgré des chiffres inférieurs à ceux de 2019, le nombre total étant de 10 508 à la fin du mois d'octobre. Selon les informations fournies par Chypre, l'écrasante majorité des demandeurs d'asile sont arrivés par la zone tampon, soit 80 % du nombre total de demandes. Le premier centre d'accueil, servant à l'immatriculation des demandeurs d'asile arrivés de manière irrégulière, opérait à 200 % de ses capacités à la fin du mois d'octobre. Selon le HCR, les refoulements en mer et aux points de passage officiels par Chypre auraient en toute probabilité contribué à l'augmentation des passages irréguliers à travers la zone tampon, exposant les demandeurs d'asile au risque d'exploitation et d'insécurité.

41. Les refoulements en mer ont augmenté durant la période considérée et ont débouché sur huit cas confirmés de refoulements collectifs et une disparition en mer. Les trois demandeurs d'asile camerounais qui n'avaient pas réussi à quitter la zone tampon depuis le 24 mai 2021, dont une femme vulnérable, se sont vu refuser l'accès aux procédures d'asile, lors de tentatives répétées de se présenter à la police au poste de contrôle de Ledra Palace. L'un d'entre eux a réussi à franchir la ligne vers le sud, tandis que les deux autres sont restés coincés dans la zone tampon, sans pouvoir bénéficier de conditions d'accueil appropriées, notamment un hébergement, de la nourriture, des vêtements et des kits d'hygiène. Compte tenu de la situation, l'UNFICYP et le HCR, entre autres, leur ont donné accès à de la nourriture et à des blocs sanitaires. La demandeuse d'asile camerounaise a été admise aux urgences, le 9 octobre 2021, mais s'est vue refuser l'accès aux procédures d'asile et a été renvoyée dans la zone tampon à sa sortie de l'hôpital. Le 3 décembre néanmoins, dans le cadre de la visite du Pape à Chypre, la mission a été informée que les deux Camerounais et 48 autres demandeurs d'asile se verraient accorder l'asile par le Saint-Siège.

42. La question de la migration irrégulière et, en particulier, des passages irréguliers des demandeurs d'asile du nord au sud ont continué d'être une source de tension entre les deux parties durant la période considérée. Plusieurs entretiens sur la migration irrégulière se sont déroulés entre les experts chypriotes grecs et les chypriotes turcs au cours de la période considérée, sous l'égide de l'ONU. Tout en convenant de la nécessité d'appuyer un tel dialogue en vue d'aborder cette question grave de manière

plus efficace, les responsables n'ont pris aucune décision sur un moyen approprié de poursuivre les pourparlers en cours.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

43. L'UNFICYP a continué de se mobiliser auprès de groupes de femmes sur toute l'île, ainsi qu'auprès de jeunes hommes et de jeunes femmes, sur des questions de préoccupation commune, ayant trait à l'égalité des genres. Il a appuyé une plateforme reliant les jeunes, femmes et hommes, à l'antenne chypriote du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, facilitant le dialogue sur les aspects pratiques de l'inclusion de la question des genres et des jeunes dans le processus de paix de Chypre et donnant à des jeunes l'occasion de faire part directement de leurs besoins et de leurs préoccupations. La mission a tenu également un atelier le 31 août avec les jeunes champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix, qui s'est penché sur les liens existant entre la question des genres et les changements climatiques, mettant en relief les effets différenciés que les changements climatiques et les questions écologiques ont sur les femmes, les filles, les hommes et les garçons. L'UNFICYP a également marqué la Journée internationale de la paix par un entretien en podcast avec la Représentante spéciale, M^{me} Spehar, qui a mis l'accent sur les échanges entre la mission et les jeunes et les femmes, de part et d'autre de l'île. Pour marquer la Journée des Nations Unies, l'UNFICYP a appuyé une activité qui a mis en relief les lacunes existantes et les possibilités qui s'offrent à la participation pleine et véritable des femmes au processus de paix.

44. Avec l'appui de l'UNFICYP, les Ambassadeurs à Chypre de l'Irlande, des Pays-Bas et de la Suède, et le Haut-Commissaire de l'Australie à Chypre ont diffusé une déclaration le 29 juin 2021 en tant que Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, soulignant l'importance de la participation pleine et véritable des femmes au processus de paix à Chypre. Le groupe a promis de collaborer avec l'ONU et avec les autres parties prenantes, afin de consolider cet engagement, sur l'île. De plus, avec ma mission de bons offices, l'UNFICYP a continué de faciliter les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes. Cela comprenait les activités de la mission ayant trait à l'appel du Secrétaire général lancé dans sa résolution [2587 \(2021\)](#) aux dirigeants des deux parties pour qu'ils se soumettent, avant le 15 décembre 2021, un plan d'action en coordination avec le Comité pour renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix et soutenir directement et encourager les organisations de la société civile de façon à améliorer les contacts intercommunautaires et à renforcer la confiance. Si le Comité est parvenu à une convergence sur une série de projet de recommandations, qui ont été accueillis favorablement par les deux dirigeants pour l'essentiel, aucun accord n'a malheureusement été conclu au sujet d'un plan d'action conjoint, conformément à la demande formulée par le Conseil, tandis que les deux parties soumettaient leur propre version du plan le 15 décembre.

45. Conformément à ses objectifs visant à faire avancer l'égalité des genres et à appuyer l'intégration de cette question dans l'ensemble de la mission, l'UNFICYP a continué de porter son attention sur une plus grande inclusion de l'égalité des genres dans toutes ses opérations et sur l'appui à un cadre qui soit sensibilisé aux besoins particuliers des soldates de la paix. Les sessions de dialogue sur l'identité de genre, le sexisme, la diversité, l'inclusion et l'application du principe de responsabilité ont également été facilitées, parmi le personnel en tenue, outre le renforcement des capacités et une formation de sensibilisation aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La Représentante spéciale, M^{me} Spehar, a également participé à une manifestation coorganisée par les Gouvernements canadien et uruguayen sur la création de perspectives concernant les femmes dans le maintien de la paix, au cours

de laquelle les pratiques optimales de la mission permettant de faire avancer la parité des sexes ont été communiquées.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

46. Depuis leur création, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, soutenu par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 1 179 personnes des deux côtés de l'île, grâce au financement des donateurs, en particulier de l'Union européenne. Les dépouilles de 10 personnes ont été exhumées durant la période considérée, tandis que sept équipes de savants chypriotes grecs et chypriotes turcs procédaient à des fouilles sur toute l'île. Le nombre total d'exhumations peut comprendre des personnes qui ne figurent pas sur la liste officielle des personnes disparues et n'est considéré comme définitif qu'à l'issue d'une analyse anthropologique et d'une identification par l'ADN, une procédure qui dure généralement un à deux ans. Quand les restes humains identifiés ne sont pas liés au mandat du Comité, ils sont soustraits des chiffres officiels. Le Comité a pleinement repris ses opérations.

47. En 2021, le Comité a mené des fouilles dans 3 des 30 zones militaires dans la partie nord de Chypre, auxquelles l'accès avait été accordé en juin 2019. Aucune dépouille n'a été trouvée pendant la période considérée. À ce jour, sur les 2 002 personnes disparues, 1 022 ont été formellement identifiées et leurs dépouilles ont été restituées à leurs familles, dont 16 pendant la période considérée, afin de permettre aux familles de procéder à une inhumation digne.

48. Dans une tentative d'obtenir un complément d'informations sur l'emplacement des lieux d'inhumation de personnes disparues, le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays et organisations qui disposaient d'une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963-1964 et en 1974. Durant la période considérée, l'accès aux archives de la Garde nationale chypriote a été fourni au Comité. La question des archives a également fait l'objet d'entretiens avec les représentants permanents de la Turquie et de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies. Après quatre années de travaux persistants, le Comité a achevé ses recherches extensives dans les archives de l'ONU à Nicosie et à New York. Plusieurs centaines de documents comportant des informations sur les personnes disparues et des sites d'inhumation éventuels ont à présent été centralisés et communiqués aux bureaux des trois membres du Comité.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

49. La Force est demeurée déterminée, pendant la période considérée, à promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'UNFICYP a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation concernant les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail.

50. Compte tenu du contexte créé par la COVID-19, toutes les formations relatives aux fautes à l'intention de toutes les catégories de personnel de la mission, y compris

celles concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la fraude et la corruption, ont été dispensées en ligne.

51. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

52. Par sa résolution [75/299](#) du 30 juin 2021, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 53,8 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant approximativement à un tiers des crédits nets ouverts pour la Force, soit 18,2 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec, d'un montant de 6,5 millions de dollars.

53. Au 30 novembre 2021, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 11,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 1 473,8 millions de dollars.

54. Le remboursement au titre des dépenses afférentes aux contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2021, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

55. L'absence de progrès concernant la reprise des négociations officielles a continué d'engendrer l'apparition de nouveaux faits sur le terrain et l'adoption de mesures unilatérales, qui ont été jugés par la partie adverse comme étant de la provocation. Dans ce contexte, l'UNFICYP a continué, durant la période considérée, de subir d'importantes violations des dispositions de son aide-mémoire ou tentatives d'y contrevenir. Je note avec inquiétude que cette tendance consistant à frôler systématiquement la catastrophe ne fera qu'envenimer un climat déjà pesant entre les parties.

56. Les empiétements des deux parties sur la zone tampon, notamment sous forme de constructions non autorisées, ont continué d'accroître les tensions. Outre le fait d'entraver les opérations de l'UNFICYP, ces actes engendrent des tensions sur le terrain et entre les parties, comportent des risques de sécurité et n'entretiennent pas un climat positif. Les constructions non autorisées à usage résidentiel ou commercial dans la zone tampon, en contravention des procédures établies relatives à la gestion de l'activité civile, dénotent du mépris pour ce qui est de la délimitation par l'ONU de la zone tampon et des pouvoirs dévolus à l'UNFICYP par son mandat. Elles pourraient compromettre davantage la capacité de la mission d'atteindre l'objectif qui lui a été confié, à savoir maintenir le calme et créer des conditions propices à un règlement. J'exhorte de nouveau les deux parties à respecter la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU ainsi que les mécanismes établis pour gérer l'activité civile dans cette zone. Je rappelle la demande formulée par le Conseil de sécurité, à savoir que les deux parties retirent toutes les constructions non autorisées dans la zone tampon empêchant les activités militaires ou civiles non autorisées à l'intérieur et le long des lignes de cessez-le-feu.

57. Un autre exemple de la violation des dispositions de l'aide-mémoire a été le renforcement récent de la technologie de surveillance de part et d'autre de la zone tampon, en l'absence de toute concertation préalable avec l'UNFICYP. J'encourage

un dialogue entre les parties et mon représentant spécial, pour explorer l'idée de lignes de cessez-le-feu non gardées, en échange de la validation éventuelle par l'ONU d'une technologie de surveillance qui n'est ni déployée à l'intérieur de la zone tampon ni en mesure de voir au-delà de la zone tampon. Je suis persuadé que cette mesure pourrait concourir considérablement à renforcer la confiance et à permettre une baisse des tensions dans la zone tampon.

58. Je renouvelle l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux deux parties pour les inviter à respecter les dispositions de l'aide-mémoire de 2018 relatives à la supervision du cessez-le-feu par la Force et j'appuie l'action menée pour contribuer au maintien de l'ordre public et au retour à des conditions normales.

59. L'UNFICYP consigne toutes les violations observées et reste en contact avec les deux parties pour régler les problèmes qui se posent dans la zone tampon et alentour, en vue de maintenir le calme et d'empêcher toute escalade. Des faits sont néanmoins exploités à des fins politiques et montés en épingle dans les médias, ce qui a pour effet d'accroître les tensions et d'attiser la méfiance. Je déplore toutes les tentatives d'instrumentalisation de la situation qui règne dans la zone tampon et demande aux deux parties de travailler avec la Force de manière constructive pour empêcher ces violations et de s'abstenir d'exacerber davantage les tensions.

60. Au-delà de la zone tampon elle-même, j'ai souligné maintes fois l'importance pour les parties de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales à même de raviver les tensions et de compromettre la reprise des pourparlers, tout en leur demandant d'amorcer un dialogue pour régler leurs différends. J'exprime à cet égard de nouveau ma préoccupation devant l'évolution de la situation dans la partie clôturée de Varosha et l'absence de réaction à la suite de la résolution 2587 (2021) du Conseil de sécurité dans laquelle ce dernier a demandé que l'on revienne sur les mesures prises depuis l'annonce en octobre 2020 de la réouverture partielle de la ville clôturée. Je rappelle également les décisions du Conseil liées à Varosha, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et l'importance d'y adhérer pleinement, soulignant que la position de l'ONU sur cette question demeure inchangée. Je déplore également les restrictions à la liberté de circulation de la Force imposées dans la zone et ailleurs, comme à Strovilia, et demande le plein rétablissement de la capacité de la mission de mener des patrouilles et de s'acquitter des activités qui lui ont été prescrites. Je rappelle que le mandat conféré par le Conseil à l'UNFICYP ne se limite pas à la zone tampon et s'étend à toute l'île.

61. Durant la période considérée, l'île a continué de pâtir considérablement de la pandémie de COVID-19. Si les deux communautés ont souffert de l'impact socioéconomique de la COVID-19, la communauté chypriote turque, dont l'économie était déjà en berne avant la pandémie, a vu les indicateurs socioéconomiques se dégrader considérablement durant l'année écoulée. Je crains, par conséquent, que l'écart sur le plan économique entre les deux parties ne cesse de se creuser, une situation qui favoriserait sans nul doute le trafic dans les deux sens à travers la zone tampon et finirait par créer de nouveaux obstacles au processus de paix.

62. Je me préoccupe également de ce que la levée progressive des restrictions, sur le plan national et aux points de passage, ne se soit pas traduite par une augmentation appréciable des échanges véritables entre les deux communautés, qui restent largement éloignées l'une de l'autre et s'intéressent presque exclusivement à des questions internes, propres à leur camp. Compte tenu du temps qui passe et du risque d'un éloignement de plus en plus prononcé des communautés, il est fondamental de renforcer la confiance au niveau des rapports humains et de favoriser la coopération sur les questions qui touchent la vie quotidienne des Chypriotes. J'exhorte les dirigeants à encourager des contacts et une coopération plus directs entre les deux communautés et à appuyer concrètement les initiatives individuelles de renforcement

des liens entre les populations, comme le demande le Conseil, et à témoigner par-là de leur attachement véritable à la recherche d'une solution.

63. Le Conseil de sécurité a maintes fois demandé aux dirigeants de s'abstenir de tout propos susceptible d'accroître la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'assainir le climat général et de préparer ces dernières à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation pour la paix. La plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation n'ont malheureusement pas encore été instaurées.

64. Compte tenu de la complexité de la situation qui règne dans la région et de son effet sur Chypre, je demande aux acteurs régionaux concernés de faire preuve de retenue et d'envisager des moyens constructifs de régler leurs différends. Il importe que les parties manifestent la bonne volonté nécessaire et redoublent d'efforts pour créer les conditions propices à un règlement politique.

65. Malgré les difficultés en cours, j'engage les dirigeants et leurs représentants à maintenir le dialogue et à se concerter entre eux, notamment par la poursuite des entretiens trilatéraux hebdomadaires avec mon représentant spécial et conseiller spécial adjoint, car ces plateformes d'échanges permettent d'accomplir des progrès sur les mesures de confiance et de régler les problèmes en suspens sur le terrain qui tendent à accroître les tensions. Il est également essentiel que les dirigeants et leurs représentants donnent aux comités techniques l'appui politique nécessaire pour maintenir un dialogue constructif et produire des résultats concrets. Même si la coopération peut et doit être resserrée davantage, je prends note avec satisfaction des résultats obtenus au cours de la présente période considérée, notamment concernant la 5G et la poursuite de l'harmonisation des conditions requises pour pouvoir traverser l'île de part et d'autre.

66. Malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, l'action menée à Chypre demeure limitée, pour ce qui est de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et d'enrichir et de renforcer les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération. L'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne permettrait d'augmenter considérablement le volume des échanges et doit être menée avec une énergie renouvelée. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée au renforcement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait favoriser la confiance entre les communautés et contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de se retrouver isolés.

67. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, ces préoccupations ne devraient pas en soi constituer un obstacle au renforcement de la coopération.

68. Je salue et appuie le rôle de la société civile, tout particulièrement des femmes et des jeunes, comme une pratique optimale internationale dans le cadre du maintien et de la consolidation de la paix, et perçois l'inclusion et la participation active des acteurs de la société civile dans le cadre plus large du processus de paix à Chypre comme la clef d'un règlement et d'une paix durables. Je souhaite à cet égard mettre l'accent sur l'important rôle de facilitation que jouent les deux missions des Nations Unies présentes sur le terrain et les engage à poursuivre cette assistance et mobilisation.

69. En ce qui concerne la demande du Conseil de sécurité relative à la création d'un mécanisme en vue de contacts militaires directs, je déplore qu'aucun accord n'ait été obtenu malgré la proposition présentée le 1^{er} mai 2020 par l'ancienne Représentante spéciale, M^{me} Spehar, et des efforts répétés qu'elle a déployés en la matière. Je demeure convaincu qu'un tel mécanisme permettrait aux parties d'atténuer efficacement les tensions quotidiennes à l'intérieur et autour de la zone tampon et leur demande de continuer d'envisager cette proposition avec le Représentant spécial, en sus des autres mesures militaires importantes de renforcement de la confiance. De même, au vu de la poursuite de la détérioration de l'ordre public à Pyla, je voudrais encourager les parties à mener à bien leurs efforts en vue de trouver un moyen efficace de régler la question dans les meilleurs délais.

70. L'UNFICYP continuera de montrer l'exemple en matière de parité femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix et continuera d'aider les personnes qui défendent l'égalité des genres et la paix à prendre la place qui leur revient dans l'initiative de paix sur l'île. À cet égard, j'exhorte les dirigeants à appuyer pleinement les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes et le rôle essentiel de la société civile et à assurer un lien entre les deux afin de rechercher une solution durable et équitable pour tous à la question de Chypre.

71. La situation des demandeurs d'asile et des réfugiés dans l'ensemble de l'île et la question de l'accès à la procédure de demande d'asile, conformément au droit international, sont demeurées problématiques pendant la période considérée et ont continué de préoccuper grandement l'ONU. Je constate la difficulté du contexte régional et le volume élevé d'arrivées à Chypre par rapport à la taille de la population, mais je tiens à rappeler l'importance fondamentale de respecter pleinement les normes juridiques internationales dans la façon de traiter les demandeurs d'asile et les réfugiés, quel que soit le lieu où ils sont trouvés. J'encourage les experts de part et d'autre à poursuivre leurs échanges constants pour s'entretenir de la question de la migration irrégulière, lors de réunions facilitées par ma mission de bons offices et en présence du représentant du HCR sur l'île, conformément à la pratique mise en place en mai.

72. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité et à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour six mois, jusqu'au 31 juillet 2022.

73. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer les activités des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, qui ont contribué à l'application des différentes mesures de confiance. Je remercie également les 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

74. Je tiens à remercier M^{me} Spehar de l'action qu'elle a menée en sa qualité de représentante spéciale à Chypre, de Chef de l'UNFICYP et de Conseillère spéciale adjointe pour Chypre, durant les cinq années écoulées, et je me félicite de l'arrivée à Chypre de Colin Stewart, qui a pris ces fonctions à compter du 6 décembre 2021. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 12 décembre 2021)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	249
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	6
Fédération de Russie	4
Ghana	1
Hongrie	11
Inde	1
Norvège	2
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	252
Serbie	8
Slovaquie	241
Ukraine	1
Total^a	797

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bosnie-Herzégovine	6
Bulgarie	2
Chine	4
Fédération de Russie	6
Finlande	5
Irlande	12
Italie	2
Jordanie	4
Monténégro	1
Pakistan	1
Roumanie	4
Serbie	2
Slovaquie	7
Suède	2
Ukraine	4
Total^a	62

^a Le personnel militaire se compose de 722 hommes et de 75 femmes. Le personnel de police se compose de 39 hommes et de 23 femmes.

